

CONVENTION DE STAGE - SUPimage

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES (au minimum trois)

ENTREPRISE D'ACCUEIL

NOM : **ASSOCIATION CREATIVE HOUSE**
représentée par : **Estèle Jouison** en qualité de : **Présidente**
Adresse : **15, rue Naudet**
33170 GRADIGNAN

Téléphone : **05.56.84.79.61**
N° SIRENE ou SIRET : **805 208 154 000 15**
Nature de l'activité de l'entreprise :

STAGIAIRE

NOM et prénom : **MARTINEZ Hector**
Date et lieu de naissance : **18/08/1979 Espagne**
Nationalité : **Espagnole**
Adresse : **13, cours du Général de Gaulle, Rés Les Tours, Bât C**

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU ORGANISME DE FORMATION

NOM : **SUPimage**
représenté par : **Stéphanie BLAIN** en qualité de : **co-directrice, Responsable section Communication**
Adresse : **Ecosystème DARWIN Caserne Niel 87 quai des queyries 33100 BORDEAUX**
Téléphone. : **09 84 26 47 29**
Email : **contact@supimage.fr**
N° SIRET : **800 392 037 00019**
N° centre de formation : **72 33 09342 33**

ARTICLE 2 : ETUDES OU FORMATION SUIVIES

Nature des études ou de la formation : **Infographie et animation 3D**
Durée : du **07/10/2019** au **12/06/2020**

Diplôme préparé ou qualification visée :
Niveau atteint (1ère année, 2ème, etc) : *1^{ère} année*

ARTICLE 3 : PROGRAMME DU STAGE

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire.

L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation, des tâches et des responsabilités en rapport direct

avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation et dans l'entreprise.

Objectifs pédagogiques du stage :

Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire:

Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation : Stéphanie BLAIN et Xavier HAMM, co-directeurs, responsables de section.

Nom, prénom et qualité du responsable du suivi de stage dans l'entreprise :

ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE

Durée du stage: mois, du *14 octobre* au *13 décembre*

(elle doit correspondre à celle prévue dans le cadre des études ou de la formation et ne peut en tout état de cause être supérieure à 12 mois)

Lieu(x) où il s'effectue :

Horaires de présence du stagiaire :

(ils ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine).

Les stagiaires mineurs ne peuvent être présents dans l'entreprise avant six heures du matin et après vingt deux heures le soir.

Au-delà de quatre heures et demie d'activité, les stagiaires mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au-moins trente minutes.

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut (élève, étudiant, en formation). Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation.

Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'entreprise.

Toutefois, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, lui verser une gratification.

Montant de la gratification : (s'il y a lieu)

ARTICLE 5 : COUVERTURE SOCIALE

Le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents du travail.

ARTICLE 6: RESPONSABILITE CIVILE

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU STAGE

A l'issue du stage :

- le stagiaire est tenue de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.
- le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

Fait à Gradignan, le 01-10-2019

cachet et signature précédée de la mention manuscrite "lue et approuvée"

Le Chef d'entreprise

lue et approuvée

Association Creative House
FabLab Con@nt
UT de Bordeaux
33175 Gradignan Cedex

Le responsable de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation

SUPimage

Ecole Supérieure de Communication et d'Infographie

Ecosystème DARWIN - Caserne Niel - Bat Sud
87, quai des Queyries - 33100 BORDEAUX
09 84 26 47 29 - contact@supimage.fr
Association n°1611981 n° W332016440

Le Stagiaire

(pour les mineurs, signature également du représentant légal)

AVERTISSEMENT

Les personnes qui sollicitent le bénéfice d'une convention de stage doivent être obligatoirement inscrites et participer réellement à un cycle de formation ou d'enseignement autorisant la réalisation d'un stage en entreprise.

La convention de stage peut être remise en cause par l'inspection du travail lors d'un contrôle au sein de l'entreprise ou à la demande du stagiaire. Le juge peut alors procéder à une requalification en contrat de travail si les conditions de stage ne sont pas remplies.

Les ressortissants étrangers n'appartenant pas à l'Union Européenne et à l'Espace Economique Européen ne sont pas autorisés à se maintenir sur le territoire français à l'issue de leur stage dès lors qu'ils ne poursuivent pas leurs études ou leur formation en France.!